

CCMC 13329-R

CCMC Évaluation de la conformité aux codes du Canada

Numéro du CCMC :	13329-R
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2008-08-25
Date de modification :	2023-02-08
Titulaire de l'évaluation :	Intertape Polymer Inc. 50 Abbey Avenue Truro (NS) B2N 6W4 Canada Site Web : www.itape.com Téléphone : 1-800-565-2000 Courriel : info@itape.com
Noms des produits :	<ul style="list-style-type: none">• HW170-A• Palisade™ Building Wrap• Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap
Conformité aux codes :	CNB 2015, CBO
Exigences d'évaluation :	CCMC-TG-072709.02-15E "Guide technique du CCMC sur les matériaux d'étanchéité à l'air"

Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC – Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC

Conformité aux codes

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que les produits évalués, lorsqu'ils sont utilisés comme matériau d'étanchéité à l'air selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation, sont conformes aux dispositions du code suivant :

Code national du bâtiment du Canada 2015

Disposition	Type de solution
5.4.1.2. 1) Sous réserve du paragraphe 5.4.1.2.(2), ...	<u>Acceptable</u>
9.25.3.2. Caractéristiques	<u>De rechange</u>
9.36.2.10. 1) Les matériaux destinés à assurer la prin ...	<u>Acceptable</u>

Code du bâtiment de l'Ontario

La décision n° 09-32-231 (13329-R) autorisant l'utilisation de ce produit en Ontario, sous réserve des modalités qu'elle contient, a été rendue par le ministre des Affaires municipales et du Logement le 2009-12-02 (révision : 2022-10-05) en vertu de l'article 29 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (consulter la décision pour connaître les modalités). Cette décision est soumise à des examens ainsi qu'à des mises à jour périodiques.

L'opinion ci-dessus est fondée sur l'évaluation par le CCMC des éléments de preuve techniques fournis par le titulaire de l'évaluation et est assujettie aux conditions et restrictions énoncées. Un résumé des exigences techniques qui constituent le fondement de la présente évaluation est inclus à l'intention des utilisateurs.

Renseignements sur les produits

Noms des produits

- HW170-A
- Palisade™ Building Wrap
- Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap

Description

Le présent rapport traite de la performance des produits comme matériau d'étanchéité à l'air faisant partie du système d'étanchéité à l'air Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap, Palisade™ Building Wrap, prescrit par Intertape Polymer Inc. Le système d'étanchéité à l'air n'a pas été évalué, mais il est décrit dans la section Renseignements supplémentaires de la présente évaluation à l'intention des agents du bâtiment et des concepteurs.

Lorsqu'ils font partie du système d'étanchéité à l'air désigné, les produits ont une double fonction dans le mur. L'utilisation des produits comme membrane de revêtement intermédiaire pour limiter l'infiltration d'eau accidentelle derrière le revêtement extérieur est traitée dans un rapport d'évaluation du CCMC distinct (voir CCMC 13292-R).

Les produits sont constitués d'un matériau non tissé de polypropylène filé-lié recouvert d'un enduit de polymère monolithique sur un côté. Les produits résistent au passage de l'eau, mais non à celui de la vapeur d'eau.

Les produits ont une épaisseur de 0,43 mm et sont offerts en rouleaux de 0,91 m à 3,05 m de largeur et de 30,5 m à 1372 m de longueur. Les produits sont de couleur blanche, avec un enduit transparent.

Usine de fabrication

La présente évaluation est seulement valide pour les produits fabriqués dans l'usine suivante :

Noms des produits	Usine de fabrication
	Truro (NS), CA
HW170-A	☑
Palisade™ Building Wrap	☑
Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap	☑

☑ Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC

Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC se limite à l'utilisation du produit conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Si les produits sont installés comme élément étanche à l'air dans le système désigné d'étanchéité à l'air, le pare-vapeur doit être conforme à l'article 9.25.4.2., Pare-vapeur, division B, CNB 2015, uniquement (c.-à-d. qu'il n'est pas exigé que le pare-vapeur soit continu, mais il doit satisfaire à l'exigence relative à la perméance maximale de 60 ng/Pa·s·m² ainsi qu'aux autres exigences applicables de cet article). Dans le cas où un autre matériau de faible perméance à l'air et à la vapeur d'eau a été installé du côté extérieur de la surface imperméable la plus à l'intérieur de l'ensemble, alors l'article 9.25.5.1., Généralités (Propriétés et emplacement des matériaux dans l'enveloppe du bâtiment), division B, CNB 2015, doit être respecté.
- Une installation conforme respecte les exigences suivantes :
 - le côté imprimé fait face à l'extérieur et est protégé des rayons ultraviolets dans les 60 jours suivant son installation;
 - il y a une lame d'air d'au moins 10 mm entre la membrane de revêtement intermédiaire et le revêtement extérieur, à moins qu'il n'ait été jugé que le revêtement extérieur n'exigeait pas de lame d'air (p. ex., par le CCMC ou des agents du bâtiment d'après la performance antérieure du revêtement); et
 - l'installation est conforme aux instructions du manuel d'installation des produits Tuck[®] NovaWrap[™] Premium Building Wrap, Palisade[™] Building Wrap d'Intertape Polymer Inc. (membrane de revêtement intermédiaire, pare-air et membrane pour linteau). Des exemples de détails d'installation sont présentés dans la section Renseignements supplémentaires : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air.
- Une lame d'air dissimulée ayant une largeur de plus de 25 mm doit comporter un coupe-feu adéquat, conformément à la sous-section 9.10.16., Pare-feu, division B, CNB 2015.
- Dans le cas où un ruban de revêtement évalué par le CCMC conformément au répertoire normatif 07 25 20 est utilisé pour étanchéiser les joints, il faut renvoyer aux produits « Tuck[®] NovaWrap[™] Premium Building Wrap, Palisade Building Wrap » à titre de support mis à l'essai dans le cadre du rapport d'évaluation par le CCMC du ruban de revêtement; autrement, son adhésion sur les produits « Tuck[®] NovaWrap[™] Premium Building Wrap, Palisade Building Wrap » doit être validée par Intertape Polymer Inc.
- Le produit doit porter clairement la mention « CCMC 13329-R ».

Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité au critère suivant :

Numéro du critère	Critère
CCMC-TG-072709.02-15E	Guide technique du CCMC sur les matériaux d'étanchéité à l'air

Le titulaire du rapport a fourni de la documentation technique dans le cadre de l'évaluation réalisée par le CCMC. Les essais ont été menés dans des laboratoires reconnus par le CCMC. Les éléments de preuve techniques correspondants pour ce produit sont résumés ci-après.

L'évaluation de la durabilité du produit le produit est abordée dans le rapport du CCMC 13292-R, et la norme CAN/ULC-S741-08, « Norme sur les matériaux d'étanchéité à l'air – Spécification. » comporte des exigences additionnelles relatives au vieillissement.

Exigences de performance

Tableau 1. Résultats des essais relatifs aux exigences de performance du produit

Essai	Exigence	Résultat
Cinq échantillons de membrane de 1 m ² mis à l'essai conformément à la norme CAN/ULC-S741-08 : perméance à l'air mesurée à au moins 6 différentiels de pression d'air (ΔP) compris entre 0 et 300 Pa – non conditionnés (avant l'exposition aux U.V. et le vieillissement thermique)	Taux de perméabilité à l'air à un ΔP de 75 Pa (fondé sur une régression linéaire de 30 points de données) $\leq 0,02$ L/(s·m ²)	0,0036 L/(s·m ²)
Cinq échantillons de membrane de 1 m ² mis à l'essai : perméance à l'air mesurée à au moins 6 différentiels de pression d'air (ΔP) compris entre 0 et 300 Pa – conditionnés (après l'exposition aux U.V. et le vieillissement thermique)	Pour une valeur inférieure à 0,01 L/(s·m ²) dans le cas des échantillons non conditionnés, l'augmentation du taux de perméabilité à l'air à un ΔP de 75 Pa pour les échantillons conditionnés $\leq 0,001$ L/(s·m ²).	0,0046 L/(s·m ²) ⁽¹⁾
		0,001 L/(s·m ²) ⁽²⁾
Perméance à la vapeur d'eau (sens de l'infiltration)	Pour une valeur inférieure à 60 ng/(Pa·s·m ²), l'endroit où le produit peut être installé est restreint par les exigences énumérées à l'article 9.25.1.1., division B, CNB 2015.	332 ng/(Pa·s·m ²)
Perméance à la vapeur d'eau (sens de l'exfiltration)		373 ng/(Pa·s·m ²)

Notes

- 1 Résultat des essais (taux de perméabilité à l'air) relatifs aux échantillons conditionnés après exposition aux U.V. et vieillissement thermique.
- 2 Augmentation du taux de perméabilité à l'air pour les échantillons conditionnés après exposition aux U.V. et vieillissement thermique.

Renseignements supplémentaires : Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système

This PDF is an alternative version. This document was published on 2023-02-08 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(FR\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

d'étanchéité à l'air

Matériau d'étanchéité à l'air faisant partie d'un système d'étanchéité à l'air

Le CCMC n'a pas évalué la performance du système d'étanchéité à l'air Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap, Palisade™ Building Wrap d'Intertape Polymer Inc. en regard de sa conformité avec l'article 9.25.3.2., Caractéristiques, division B, CNB 2015. Toutefois, le CCMC est d'avis que si un système d'étanchéité à l'air utilise ce matériau et est installé conformément aux détails décrits ci-dessous et dans le manuel d'installation d'Intertape Polymer Inc., il devrait satisfaire aux exigences relatives à la continuité des systèmes d'étanchéité à l'air prescrites aux articles 9.25.3.1., Étanchéité à l'air exigée, et 9.25.3.3., Continuité du système d'étanchéité à l'air, division B, CNB 2015.

Examen de la question

Les autorités compétentes devraient être conscientes que le présent système d'étanchéité à l'air diffère d'un système classique qui utilise une membrane souple comme plan principal d'étanchéité à l'air. Dans cette autre méthode, la membrane (soit la feuille de polyéthylène) est normalement intercalée entre 2 autres matériaux de sorte qu'il n'est pas exigé qu'elle résiste d'elle-même à la pleine force des écarts de pression intérieure/extérieure produits par l'effet de tirage, les installations mécaniques et surtout, le vent.

Dans un système dans lequel la membrane est appliquée à la surface extérieure du revêtement mural intermédiaire, comme le système d'étanchéité à l'air proposé, la membrane n'a pas de support continu contre la pression de l'air extérieur et doit donc avoir une force suffisante pour résister à la pression entre deux points d'appui, comme ses propres points d'attache ou les points où le lattage ou le revêtement extérieur est fixé au mur. L'évaluation du produit par le CCMC **n'inclut pas l'évaluation de cette résistance** ou de la résistance des détails de continuité. Il appartient par conséquent à l'autorité compétente de déterminer si le système d'étanchéité à l'air du produit décrit dans le présent rapport est conforme à l'esprit du paragraphe 9.25.3.2. 1), division B, CNB 2015, comme étant une barrière efficace pour la construction envisagée dans l'aire géographique et climatique en cause. Par exemple, l'autorité compétente peut juger, d'après son expérience, que le système d'étanchéité à l'air proposé convient aux bâtiments situés en zones urbaines, dans des endroits abrités ou dans des zones de vent faible, alors qu'elle peut juger inapproprié le même système pour des emplacements exposés aux éléments et à de grands vents dans des régions rurales ou côtières.

Voici une liste de vérification d'un système d'étanchéité à l'air à l'intention de l'autorité compétente :

Un système d'étanchéité à l'air doit :

- i. avoir un taux de perméabilité à l'air suffisamment faible pour être acceptable;
- ii. être continu;
- iii. être durable;
- iv. offrir une résistance suffisante à la pression d'air prévue; et
- v. pouvoir être construit sur place.

Détails de l'installation

Le matériau est appliqué sur un revêtement intermédiaire de mur extérieur dérivé du bois, conforme au CNB 2015. Il contribue au système d'étanchéité à l'air uniquement lorsqu'il a été joint aux autres composants du système d'étanchéité à l'air du bâtiment. Le manuel d'installation d'Intertape Polymer Inc. décrit la façon dont le matériau doit

être joint au mur de fondation, aux fenêtres et aux portes, aux pénétrations dans le mur et au pare-air du plafond afin de créer le système d'étanchéité à l'air.

L'installation adéquate d'un système d'étanchéité à l'air dépend de l'ordonnancement des étapes de construction. La coordination des travaux s'impose pendant l'érection de la charpente et après la réalisation du système d'étanchéité à l'air afin que d'autres corps de métier ne détruisent pas l'intégrité du système d'étanchéité à l'air installé.

Le système d'étanchéité à l'air proposé possède les caractéristiques suivantes :

- i. produits Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap, Palisade™ Building Wrap comme étant le matériau principal du plan d'étanchéité à l'air;
- ii. accessoires, y compris des produits d'étanchéité et un ruban de revêtement évalué par le CCMC (pour lequel la résistance de l'adhérence au produit a été validée par Intertape Polymer Inc.), qui assurent la continuité aux jonctions avec les pénétrations dans le mur (c.-à-d. les fenêtres, les portes, les tuyaux, les conduits, les prises électriques, etc.), conformément aux détails de continuité figurant dans le manuel d'installation de Intertape Polymer Inc.;
- iii. durabilité satisfaisant aux exigences relatives aux rayons ultraviolets et au vieillissement; et
- iv. revêtement extérieur avec attaches prescrites et nomenclature de fixation du produit pour le support structural contre les surcharges de pression prévues.

Le système d'étanchéité à l'air doit être construit sur place par des constructeurs qualifiés et son inspection doit être réalisée par des agents du bâtiment.

Les figures ci-après décrivent les détails de construction types de l'installation sur place du produit constituant le système d'étanchéité à l'air. Voir le manuel d'installation du matériau d'étanchéité à l'air Tuck® NovaWrap™ Premium Building Wrap, Palisade™ Building Wrap d'Intertape Polymer Inc. pour obtenir plus de détails.

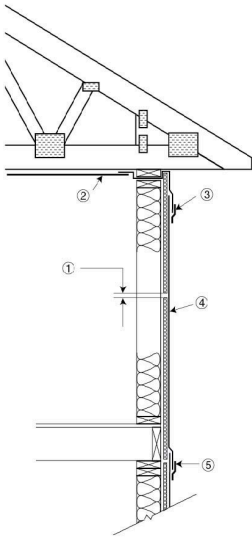


Figure 1. Coupe transversale d'un mur extérieur construit avec le produit – continuité entre le sommet du mur et le plafond :

1. revêtement intermédiaire dérivé du bois installé avec espacement horizontal ouvert
2. pare-air/pare-vapeur du plafond
3. ruban de revêtement évalué par le CCMC
4. matériau d'étanchéité à l'air exclusif
5. chevauchement type de 100 mm du matériau d'étanchéité à l'air exclusif et ruban

Tous les joints horizontaux du produit doivent se chevaucher de 100 mm et être rubanés à l'aide d'un ruban de revêtement évalué par le CCMC. Pour maintenir la continuité du plan d'étanchéité, le matériau doit recouvrir les sablières et être fixé à la membrane avec du ruban. Le matériau d'étanchéité à l'air doit être fixé sous la membrane de transition pour permettre la pose adéquate de bardeaux. Un revêtement intermédiaire dérivé du bois, une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure ayant une perméance à la vapeur d'eau inférieure à 60 ng/Pa·s·m² doit être installé conformément à l'article 9.25.5.2., Emplacement des matériaux à faible perméance, division B, CNB 2015. Dans le cas du revêtement intermédiaire dérivé du bois, le jeu entre deux feuilles doit être d'au moins 2 mm, conformément à l'article 9.23.16.4., Joints des supports de couverture en panneaux, division B, CNB 2015.

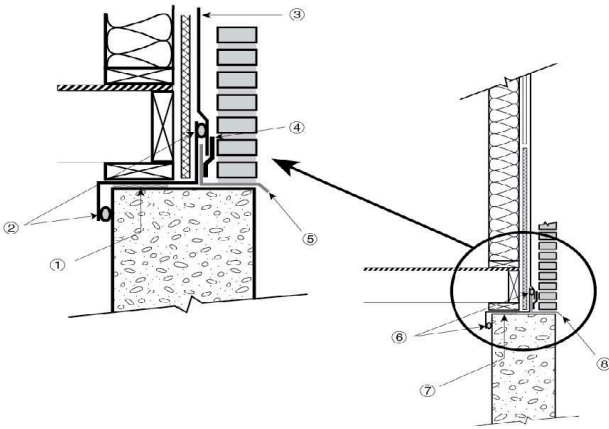


Figure 2. Détail de la base du mur de fondation pour la pose du produit :

1. garniture d'étanchéité de la lisse d'assise
2. produit d'étanchéité
3. matériau d'étanchéité à l'air exclusif
4. ruban
5. solin
6. produit d'étanchéité
7. joint d'étanchéité de lisse d'assise
8. solin

Étant donné que le mur de fondation fait partie du système d'étanchéité à l'air, le matériau d'étanchéité à l'air doit être scellé au mur de fondation de façon à maintenir la continuité du plan d'étanchéité. Le produit d'étanchéité utilisé doit être compatible avec le matériau d'étanchéité à l'air. Par exemple, il est interdit d'utiliser des produits d'étanchéité à base de silicone. Pour maintenir l'étanchéité à l'eau, la membrane de revêtement doit être posée au-dessus du solin et rubanée afin de drainer de façon appropriée toute infiltration d'eau qui traverserait le revêtement extérieur.

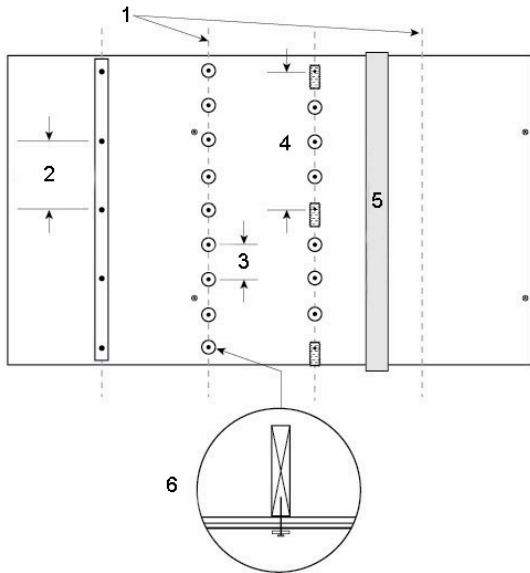


Figure 3. Dispositifs de fixation structuraux pour le produit

1. axes du poteau
2. 300 mm entre axes
3. 150 mm entre axes
4. 600 mm entre axes
5. chevauchement et joints verticaux rubanés
6. agrafes à brique ou clous à rondelle de 25 mm qui doivent être espacés de 150 mm entre axes sur le poteau

Lorsqu'il est installé à titre de plan d'étanchéité à l'air principal, le produit doit être fixé à la structure au moyen de clous avec rondelles en plastique, de vis avec rondelles en plastique ou d'agrafes à brique appropriées.

Dans le cas d'une construction à ossature de bois pour laquelle le revêtement intermédiaire est un panneau de contreplaqué, un panneau isolé, une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure, utiliser des clous avec rondelles en plastique et des agrafes à brique.

Dans le cas d'une construction à ossature d'acier pour laquelle le revêtement intermédiaire est une plaque de plâtre extérieure recouverte de fibres de verre ou une plaque de plâtre extérieure, utiliser des vis avec rondelles et des agrafes à brique.

Faire chevaucher d'au moins 100 mm tous les joints verticaux et horizontaux du matériau d'étanchéité à l'air et les fixer avec un ruban de revêtement intermédiaire évalué par le CCMC.

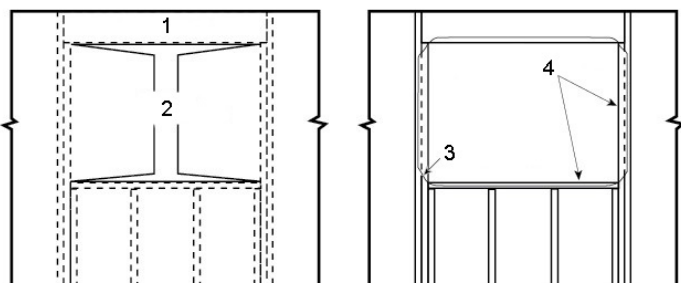


Figure 4. Ouvertures de fenêtre et de porte

1. « vue extérieure »

2. faire une incision en Y inversé dans la membrane
3. rubaner les coins coupés
4. fixer le matériau d'étanchéité exclusif sur les côtés et sur la partie inférieure

Le matériau doit être taillé et enroulé autour des éléments d'ossature aux ouvertures (voir la [figure 4](#)). Fixer les extrémités coupées à l'intérieur de l'ossature avec du ruban ou un produit d'étanchéité. Un joint étanche doit être établi aux fenêtres ou aux portes afin d'assurer la continuité à la jonction avec ces éléments (voir la [figure 5](#)).

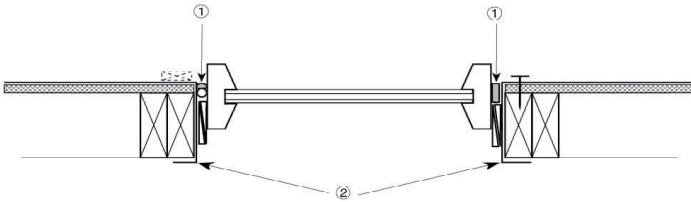


Figure 5. Coupe transversale d'un dormant de fenêtre :

1. sceller les interstices des fenêtres à l'aide d'un mastic ou d'une garniture mousse compatible avec le matériau d'étanchéité à l'air exclusif et les dormants de bois/vinyle/aluminium
2. matériau d'étanchéité à l'air exclusif

Le plan d'étanchéité à l'air du matériau doit être réalisé de façon continue avec les fenêtres et les portes qui font partie du système d'étanchéité à l'air de l'enveloppe de bâtiment. Le matériau d'étanchéité à l'air doit être scellé aux dormants de fenêtre ou de porte au moyen d'un produit d'étanchéité avec tige d'appui ou d'une mousse d'étanchéité. Les produits d'étanchéité doivent être compatibles avec le matériau d'étanchéité à l'air et adhérer au matériau du dormant.

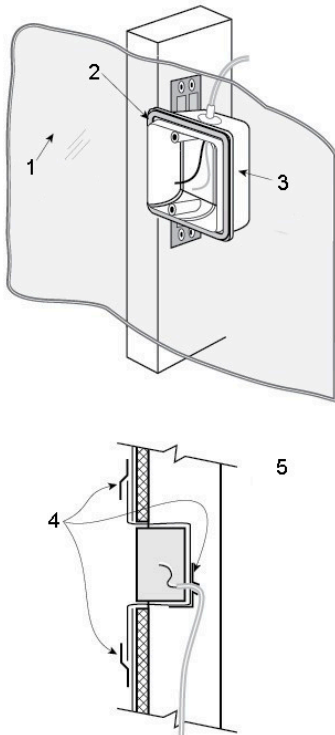


Figure 6. Coffrets électriques extérieurs

1. matériau d'étanchéité à l'air exclusif posé sur le revêtement intermédiaire (non montré à des fins de clarté)
2. dispositif de retenue à pression
3. coffret étanche en plastique

4. appliquer le ruban sur le joint
5. étanchéiser les coffrets de sortie électrique extérieurs ou utiliser des coffrets étanches en plastique

Les coffrets électriques extérieurs ou les autres pénétrations dans le matériau d'étanchéité à l'air doivent être étanchéisés pour maintenir le plan d'étanchéité du système d'étanchéité à l'air. Il faut envelopper tous les coffrets électriques et les rubaner au matériau, ou bien utiliser des coffrets électriques étanches à l'air.

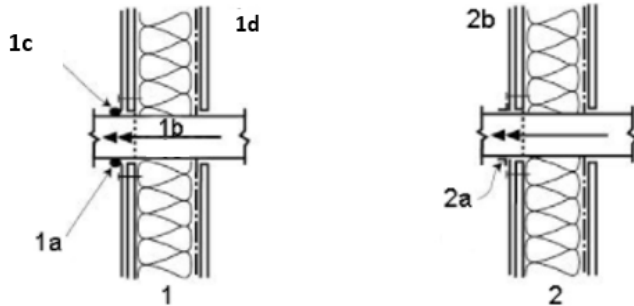


Figure 7. Étanchéité aux pénétrations de mur

1. Première méthode
 - a. Matériau d'étanchéité à l'air exclusif autour de l'ouverture
 - b. Circulation de l'air évacué
 - c. Étanchéisation autour de l'ouverture
 - d. Intérieur
2. Deuxième méthode
 - a. Couper le matériau d'étanchéité à l'air exclusif autour de l'endroit où l'ouverture et le ruban se rejoignent
 - b. extérieur

Lorsque des tuyaux ou des conduits doivent traverser le matériau d'étanchéité à l'air, ils doivent être scellés à celui-ci. Un cordon de produit d'étanchéité ou un ruban de revêtement évalué par le CCMC compatible avec le produit et le matériau du tuyau ou du conduit est recommandé.

Renseignements administratifs

Exonération de responsabilité

La présente évaluation est produite par le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC), qui fait partie du Centre de recherche en construction du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). L'évaluation doit être lue dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#) et du code de construction en vigueur prescrit par la loi.

Le CCMC a été fondé en 1988 en considération des responsables de la réglementation, soit les provinces et territoires, afin d'assurer la conformité des solutions acceptables et des solutions de rechange aux codes de construction locaux par l'entremise d'examens définis par l'autorité compétente en vue de délivrer un permis de construire.

Il incombe à l'autorité compétente locale, aux spécialistes de la conception et aux rédacteurs de devis d'attester de la validité de l'évaluation et de vérifier que celle-ci n'a pas été révoquée ou mise à jour. Prière de consulter le [site Web](#) ou de communiquer avec le CCMC aux coordonnées suivantes :

Centre canadien de matériaux de construction

Centre de recherche en construction
Conseil national de recherches du Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0R6
Téléphone : 613-993-6189
Télécopieur : 613-952-0268

Le CNRC a procédé à l'évaluation du matériau, produit, système ou service décrit dans le présent document uniquement en regard des caractéristiques qui y sont énoncées. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide seulement si le produit est installé en respectant rigoureusement les conditions et restrictions qui y sont énoncées ainsi que les exigences du code de construction applicable. Dans les cas où aucun permis de construire applicable n'est délivré et où il n'y a aucune confirmation de la conformité « aux fins d'utilisation dans le domaine d'application prévu », la présente évaluation est nulle et non avenue à tous les égards. La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service décrit dans le présent document. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation et de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation quant à sa conformité aux normes et aux codes qui y sont incorporés par renvoi. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2022

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

This PDF is an alternative version. This document was published on 2023-02-08 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(FR\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse ccmc@nrc-cnrc.gc.ca.

AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)

Conformité au moyen d'une solution acceptable

Conformité au CNB au moyen de solutions acceptables

S'il peut être démontré que la conception d'un bâtiment (matériaux, composants, ensembles de construction ou systèmes) satisfait à toutes les dispositions des **solutions acceptables** pertinentes de la division B (si, par exemple, elle est conforme à toutes les dispositions pertinentes d'une norme incorporée par renvoi), on juge que la conception satisfait aux objectifs et aux énoncés fonctionnels liés aux dispositions en question et, par conséquent, qu'elle est conforme aux exigences du CNB.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)a)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution acceptable**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Conformité au moyen d'une solution de rechange

Conformité au CNB au moyen de solutions de rechange

Une conception qui diffère des solutions acceptables de la division B doit être considérée comme une « **solution de rechange** ». Il faut démontrer que cette solution de rechange traite des mêmes aspects que les solutions acceptables pertinentes de la division B, y compris les objectifs et énoncés fonctionnels qui y sont attribués. Toutefois, comme les objectifs et les énoncés fonctionnels sont exprimés en des termes entièrement qualitatifs, il n'est pas possible de démontrer qu'une solution de rechange y est conforme. C'est pourquoi l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) indique que la division B établit de façon quantitative les performances que les solutions de rechange doivent atteindre. Dans de nombreux cas, ces performances ne sont pas définies de façon très précise dans les solutions acceptables. [...] Quoi qu'il en soit, l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) précise qu'un effort doit être fourni pour démontrer que la performance de la solution de rechange n'est pas seulement « acceptable », mais qu'elle est « équivalente » à celle d'une conception qui satisferait aux exigences des solutions acceptables pertinentes de la division B.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)b)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution de rechange**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.